

VOLET II

DOSSIER PARTICULIER D'ACCREDITATION D'UNE ECOLE DOCTORALE

Ecole Doctorale ERASME - ED 493
Directeur de l'ED : Dominique PLIHON

Sommaire

L'Ecole doctorale Erasme – Chiffres 2008 – Contrat 2009-2012.....	2
II.1 – BILAN DE L'ED (contrat 2005-2008)	2
Préambule.....	2
La situation de l'ED en mai 2008.....	2
Le fonctionnement provisoire de l'ED depuis avril 2007	2
II.1.1 - Positionnement scientifique de l'ED	3
Les axes prioritaires de recherche.....	3
Les projets conduits par les unités	3
II.1.2 – Fonctionnement de l'ED	3
Organisation	3
Principes de gouvernance	4
II.1.3 - Dynamiques de coopération	4
II.1.4 - Programme d'actions	4
Formation des doctorants et direction de la thèse.....	5
Préparation et suivi de l'insertion professionnelle.....	5
Ouverture internationale	5
Annexes et tableaux du bilan.....	6
II.2 – PROJET D'ORGANISATION DE LA FORMATION DOCTORALE « ERASME » (2009-2012)7	
II.2.1 - L'encadrement des doctorants : le doctorant est au cœur du dispositif de l'Ecole doctorale.....	7
Le recrutement des doctorants	7
Le financement des thèses.....	7
La Formation doctorale.....	7
L'appui logistique.....	8
L'articulation avec les milieux professionnels	8
L'ouverture européenne et internationale	8
II.2.2 - L'articulation en pôles	9
Deux pôles complémentaires	9
Spécificité du pôle « Economies, sociétés, industries et cultures » (ESIC).....	9
Spécificité du Pôle « Sujets, Codes, Cultures, Espaces et Sociétés « (SuCCES).....	10
II.2.3 - organes structurants de l'Ecole doctorale	11
Les missions de l'Ecole	11
<i>La formation</i>	12
<i>La recherche scientifique</i>	12
<i>L'insertion professionnelle</i>	12
<i>L'ouverture vers l'extérieur</i>	12
<i>La communication</i>	12
Les pôles thématiques et leurs commissions scientifiques	13
Le Conseil de l'École doctorale	13
<i>Composition du Conseil</i>	13
<i>Réunions du Conseil</i>	13
<i>Adoption des décisions du Conseil</i>	14
<i>Attributions du Conseil</i>	14
<i>Le Bureau du Conseil de l'École doctorale</i>	14
<i>Le Directeur de l'École doctorale</i>	14
Annexe et tableaux du projet	15

L'Ecole doctorale Erasme – Chiffres 2008 – Contrat 2009-2012

Nombre d'équipes de recherche	14 : 10 EA, 1 JE, 3 UMR
Nombre de directeurs de thèses (Pr, DR, MCF HDR, PUPH)	105
Nombre de doctorants inscrits au 01.01.08	349
Nombre de co-tutelles internationales	34
Nombre moyen de thèses par directeur	3,32
Nombre maximum de thèses par directeur	12
Durée moyenne de la thèse	5,3
Nombre de thèses soutenues en 2007	45

II.1 – BILAN DE L'ED (contrat 2005-2008)

Préambule

Quelques remarques préalables s'imposent avant la présentation du bilan de l'Ecole Erasme de l'université Paris 13.

La situation de l'ED en mai 2008

En mai 2008, et à l'issue de deux élections (les 5 représentants étudiants le 26 février 2008, le directeur et le bureau le 13 mars 2008), l'ED Erasme est dotée d'un directeur (D. Plihon), de quatre membres du bureau, professeurs des universités : G. Brougère (dir. adjoint), B. Legendre, P. Lokiec et M.-A. Paveau (dir. adjointe). Son Conseil est constitué de droit par les directeurs de laboratoire et les élus étudiants. Sont en préparation l'élection du représentant des personnels IATOS et les désignations des huit membres extérieurs (voir II.2.).

Le fonctionnement provisoire de l'ED depuis avril 2007

Le dossier de demande de création de la nouvelle Ecole doctorale a été déposé à mi-parcours et a reçu son avis d'accréditation de la DGES en *avril 2007*. Depuis, et en attendant l'élection de la nouvelle équipe de direction, le président de l'université et le vice-président du conseil scientifique ont demandé à Mme Marie-José Michel (vice-présidente du conseil d'administration) de procéder à la mise en œuvre provisoire de la nouvelle structure habilitée par le Ministère dans l'attente d'une installation officielle de l'Ecole (novembre 2007, puis *mars 2008*).

Au cours de cette période d'une année, le fonctionnement au quotidien de l'Ecole a été mis en place, au service de 350 doctorants environ, rattachés à 16 laboratoires répartis sur quatre UFR installées sur 2 sites (Villetaneuse et Bobigny). Au total, 136 thèses ont été soutenues au sein des laboratoires d'Erasme de 2004 à 2007. Une permanence d'accueil quotidienne a été organisée sur le site de Villetaneuse, dans un local siège de l'Ecole et beaucoup d'informations ont été mises en ligne sur le site de l'université. L'ensemble des opérations courantes a été assumé par une secrétaire et par M.-J. Michel en relais avec le bureau de la recherche de l'université (inscriptions et renouvellements, co-tutelles, soutenances de thèses et d'HDR, demandes et attributions de bourses, prix de thèse).

Au-delà de ce travail courant, une politique de mise en place de l'Ecole a été menée grâce à l'organisation de réunions de travail regroupant les 16 directeurs de laboratoires :

- mise en conformité de l'Ecole avec la réglementation (août 2006),
- mise en place d'une banque de données des doctorants

- définition d'une politique budgétaire commune (répartition des dépenses pédagogiques, d'aide aux frais de déplacements de jurys de soutenance, de jurys de co-tutelle, reprographie, vacations, etc.),
 - amélioration de la lisibilité de l'école (logo, plaquettes, localisation)
- Ont également été définis :
- la politique d'inscription et de réinscription en thèse,
 - la politique d'attribution des allocations recherche (constitution et session de jury en septembre 2007, audition des candidats introduits par leur directeur en septembre 2007),
 - la mise en place des prix de thèse (sélection annuelle, 1er jury en octobre 2007) et celle de l'insertion professionnelle des docteurs (projets de doctorales, ateliers spécialisés, prise en compte pédagogique),
 - un projet de maison du doctorant (espace, services attendus).

II.1.1 - Positionnement scientifique de l'ED

L'ED Erasme est marquée par les spécificités de la région parisienne qui seront celle du futur PRES dont la constitution est actuellement en pourparlers. Elle a pour originalité de rassembler un large ensemble de disciplines en sciences humaines et sociales dans une seule Ecole.

Les axes prioritaires de recherche

Ce sont les 5 thèmes passerelles interdisciplinaires proposés dans le projet initial et repris dans le projet 2009-2012 (voir éventuellement les détails en annexe II.1.C.) :

- Innovation, mutation, changement
- Règles, codes, codifications, rites
- Démarches et questions internationales, comparatistes ou comparatives
- Sujet(s) et société(s)
- Cultures et représentations

Les projets conduits par les unités

De nombreux projets ont été conduits au sein des unités de recherche, dont le bilan figure dans la soumission de renouvellement de chacune d'entre elles (voir éventuellement des exemples précis en annexe II.1.C.) :

- Colloques internationaux
- Contrats de recherche
- Publications collectives
- Séminaires inter-universitaires nationaux ou internationaux

II.1.2 – Fonctionnement de l'ED

Organisation

Composition du Conseil : vu la date récente de la première accréditation (avril 2007), le Conseil n'a pas été officiellement constitué et la porteuse du projet de l'ED M.-J. Michel s'est appuyée sur l'ensemble des 16 directeurs de laboratoires réunis en groupe de travail.

Modalités de fonctionnement du Conseil : les principes de fonctionnement figurant dans le projet initial de création de l'ED Erasme n'ont pas été mis en œuvre car élaborés avant la publication de l'arrêté d'août 2006. Certains d'entre eux ont été repris et repensés dans la perspective du contrat 2009-2012 (voir II.2)

Moyens mis à la disposition de l'ED : une secrétaire à 80 % (ADJA catégorie B), un local de 25 m², une salle de réunion de 20 m² ; sur le plan logistique, l'ED bénéficie de l'appui du service de la communication, de l'assistance technique de divers services de l'université Paris 13, en particulier d'un dispositif de visioconférence et des prestations du Bureau de la Recherche et des Etudes Doctorales (BRED) de Paris 13.

Politique de communication : le logo de l'ED a été élaboré et validé par les directeurs de laboratoire, le site internet de l'Ecole est en cours de réalisation. Les actions envisagées ont été différées par l'harmonisation du dispositif de communication de l'Université Paris 13

Principes de gouvernance

Procédure de choix des doctorants. Les doctorants sont choisis selon les trois critères suivants, par ordre de priorité : thématiques des unités de recherche, pertinence, originalité et qualité du projet et nombre de thèses dirigées par le directeur.

Politique de financement des thèses : mise en place d'un jury d'allocation composé de l'ensemble des directeurs de laboratoires, avec présentation orale du doctorant présenté par son directeur en présence du directeur d'équipe. L'ED appuie la recherche d'autres financements (Contrats CIFRE, bourses des collectivités territoriales, bourses internationales, etc.).

Normes d'encadrement des thèses : les 16 directeurs de laboratoire ont approuvé la décision du Conseil scientifique de l'université de fixer à 12 le nombre de thèses dirigées par un enseignant habilité (maximum de 15 pour des cas exceptionnels).

Politique en matière de durée des thèses : d'une moyenne de 5,8 années au moment de la constitution de l'ED, cette durée est passée à 5,3. Les commissions scientifiques émettent un avis sur les demandes de réinscription en 6^{ème} ou 7^{ème} année.

Application de la charte des thèses. La signature de la charte des thèses est systématiquement proposée. Le suivi est assuré par les directeurs d'unités de recherche et supervisé par le directeur de l'Ecole doctorale.

II.1.3 - Dynamiques de coopération

Associations : au sein de l'ED, quatre associations avec d'autres établissements : l'unité Experice (EA) est associée avec Paris 8 dans le cadre d'une fusion, l'IRIS forme avec l'EHESS une UMR INSERM commune, le LPS une EA avec P5 et l'UMR LDI est désormais une unité bi-site (Universités de Paris 13 et de Cergy-Pontoise)

PRES : la constitution d'un PRES est en cours. La MSH Paris-Nord permet déjà des coopérations entre des unités de l'Université Paris 8 et de l'Université Paris 13.

Instance de mutualisation servant de cadre à la coopération : comme il n'y a que deux écoles doctorales à Paris 13, rassemblant cependant quelques 700 doctorants, le Conseil scientifique en tient lieu.

II.1.4 - Programme d'actions

Formation des doctorants et direction de la thèse

Formations transversales : l'ED organise des conférences générales assurées par des enseignants français ou étrangers à raison d'une dizaine par an. Les différents laboratoires contribuent à l'animation de la recherche en proposant des conférences en articulation avec les thèmes passerelles de l'ED, dont certaines en anglais.

Modalités de suivi des travaux de recherche des doctorants : le suivi des travaux des doctorants est assuré sous forme de séminaires et d'ateliers de doctorants pris en charge par les différentes unités (certains étant inter-universitaires).

Résultats : 136 thèses soutenues de 2004 à 2007, dont : 34 en 2004, 30 en 2005, 27 en 2006 et 45 en 2007.

Préparation et suivi de l'insertion professionnelle

Modules professionnalisants : mise en place de ce type de module en cours d'élaboration avec l'objectif de prendre en compte la grande diversité des métiers constituant le débouché des doctorants

Organisation de doctoriales : réflexions avancées pour organiser en 2008 des manifestations qui permettront des rencontres avec les professionnels du monde socio-économique dans le cadre d'échanges transdisciplinaires

Programme de l'Association Bernard Gregory « *Valorisation des compétences : un nouveau chapitre de la thèse* » : réflexions approfondies ont été menées pour proposer des formations préparant les doctorants à l'insertion dans les voies professionnelles universitaire et extra-universitaire. Engagement est en cours de finalisation sur ces questions

Accompagnement des moniteurs : accompagnement des moniteurs systématique et efficace dans le cadre du CIES de Jussieu ; tutorat supervisé par les responsables de département ou de formations

Actions conduites en commun avec des entreprises, des collectivités territoriales, des associations : l'ED a participé à l'opération SYNTEC (visite d'un réseau d'entreprises) organisée sur le site de Villetaneuse

Observation de l'insertion des docteurs : une enquête établie par l'Observatoire de la vie étudiante de Paris 13, comprenant 45 questions, a été largement diffusée. Retour attendu pour le traitement des informations recueillies

Ouverture internationale

Thèses en co-tutelle internationale : 34 conventions de thèses en co-tutelle ont été signées, concernant surtout l'Europe du Sud, l'Afrique noire et Maghreb et l'Amérique latine.

Echanges avec l'étranger :

– en 2007-2008, les membres de l'ED entretiennent plus d'une centaine d'accords d'échange Erasmus enseignants-étudiants qui englobent souvent le niveau Doctorat (l'Espagne, la Grèce, l'Italie le Royaume-Uni sont parmi les pays les plus représentés),

– l'ED (ou ses composantes précédentes) a accueilli 156 doctorants étrangers en 2004, 200 en 2005, 202 en 2006 et 154 en 2007. Ces chiffres correspondent à la moitié environ des doctorants étrangers encadrés à Paris 13.

– entre 2004 et 2007, l'ED proposé une vingtaine de mois à des professeurs invités (pour les 16 laboratoires) et signé trois contrats Cofecub (Brésil, Mexique)

Soutien à la mobilité des doctorants : une décision de soutien au coup par coup sur présentation de dossier a été votée en conseil

Appui à des publications de mémoires et d'articles dans des revues scientifiques nationales et internationales à comité de lecture : la question est en cours.

Annexes et tableau du bilan situés à la fin du document

Annexes du bilan

Annexe II.1.A : Rapport d'utilisation des allocations de recherche attribuées

Annexe II.1.B : Rapport d'utilisation des financements alloués

Annexe II.1.C : Détail des thèmes passerelles et des réalisations des unités de recherche

Tableaux du bilan

Tableau II.1.A : Diplômés de l'ED pour la période du 01/01/2004 au 31/12/2007

Tableau II.1.B : Publications des diplômés

Tableau II.1.C : Devenir des diplômés

II.2 – PROJET D'ORGANISATION DE LA FORMATION DOCTORALE « ERASME » (2009-2012)

Demande de renouvellement (contrat 2009-2012)

L'Ecole doctorale poursuivra le travail de mise en place réalisé au cours de sa première année de fonctionnement. L'accent sera mis en particulier sur la communication pour une meilleure visibilité européenne et internationale de l'Ecole et sur l'insertion professionnelle des doctorants, notamment par l'établissement de liens forts avec le tissu économique et culturel ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

II.2.1 - L'encadrement des doctorants : le doctorant est au cœur du dispositif de l'Ecole doctorale

L'Ecole doctorale apportera un soin tout particulier à la formation et au suivi pédagogique des doctorants, en prenant en compte la diversité des disciplines et des situations.

Le recrutement des doctorants

Il s'effectuera au sein des unités qui puisent dans les Masters recherche locaux et extérieurs. L'inscription en thèse est soumise à l'accord d'un directeur de thèse, du directeur de laboratoire, du directeur de l'ED et du Président de l'Université. Il est dans notre projet de réduire la durée des thèses, tout en prenant en compte la diversité des disciplines et des contraintes, avec le maintien d'une dérogation possible au-delà de 3 ans.

Le financement des thèses

Les candidats à une allocation sont auditionnés par un jury composé du directeur de thèse et des responsables de laboratoires. Ce jury examine les candidatures d'étudiants parmi les mieux classés de leur Master d'origine. Il prend en compte l'adéquation entre les choix stratégiques des directeurs de recherche dans le cadre du projet quadriennal de leur unité et le projet de l'étudiant. Par ailleurs, l'ED reprend et amplifie les efforts réalisés par chaque laboratoire en vue d'obtenir d'autres financements : contrats industriels, conventions CIFRE, bourses françaises, étrangères ou internationales, etc.

Après proposition par un directeur de recherche, les doctorants sans financement spécifique font l'objet d'une évaluation particulière en vue de leur intégration efficace dans l'ED.

La Formation doctorale

Elle sera organisée autour du dispositif suivant :

- *un séminaire de formation doctorale* constitué de conférences scientifiques et méthodologiques sur des problématiques transversales majeures assurées par des conférenciers français ou étrangers,
- *des séminaires transdisciplinaires* organisés par chaque pôle
- *des ateliers méthodologiques* : langues étrangères, initiation à la recherche documentaire et bibliographique informatisée, traitement automatique du texte et de l'image, écriture scientifique et préparation à la soutenance, insertion scientifique et professionnelle ; accès aux banques de données

- des *doctoriales* en partenariat avec d'autres ED.
- Un *système de validation* sera mis en place qui comprendra également le suivi de deux séminaires de Master 2 par an, l'un d'entre eux pouvant être externe à Paris 13.

L'appui logistique

L'école Erasme souhaite, dans le cadre du quadriennal, porter **un projet de *Maison des doctorant(e)s***, espace physique et virtuel autour des objectifs suivants :

- un *guichet unique* pour inscriptions, gestion, bourses, allocations impliquant le transfert de certains des moyens alloués aujourd'hui au BRED
- un *ensemble de salles et de moyens* informatiques pour les formations de l'école doctorales, les séminaires auto-organisés par les doctorant(e)s, la documentation en ligne
- un *lieu de rencontre* plus informel animé par les allocataires et largement ouvert (en tenant compte des contraintes des doctorant(e)s salarié(e)s).

L'articulation avec les milieux professionnels

L'environnement géographique de l'ED offre une grande richesse par son tissu économique et culturel. On intensifiera, en particulier par le biais des doctoriales, la recherche de coopérations avec les industries et milieux professionnels et associatifs qui alimentent et financent les recherches des laboratoires et facilitent l'insertion professionnelle des doctorants. Le développement des thèses à finalité professionnelle sera encouragé.

On insistera tout particulièrement sur les éléments de formation qui peuvent favoriser le placement des étudiants à l'issue de leur thèse, en mettant en place des modules d'enseignement spécifiques :

- Connaissance de la recherche et de ses métiers (2 journées)
- Propriété littéraire et industrielle (1 journée)
- Vie de l'entreprise (2 jours de simulation)
- Management de projet (2 jours de simulation)
- CV et insertion professionnelle (1/2 journée avec des ateliers de 10 doctorants).

Les autres enseignements spécifiques (voir 3.1. Les missions de l'École, « Formation » et « Insertion professionnelle ») renforceront ce dispositif.

L'ouverture européenne et internationale

Les laboratoires de l'ED développeront leurs coopérations avec les centres de recherche étrangers et participeront à leur mise en réseau. Pour ce faire ils s'appuieront sur tous les moyens disponibles au niveau de l'université Paris 13, du Centre de mobilité Paris-Nord et du PRES.

L'accent sera mis sur la dimension interculturelle de ces échanges permettant la diversité des approches et l'ouverture à des échanges internationaux.

II.2.2 - L'articulation en pôles

Deux pôles complémentaires

- Economies, Sociétés, Industries et Cultures (ESIC)
- Sujets, Codes, Cultures, Espaces et Sociétés (SUCCES)

Ces deux pôles thématiques, qui structurent l'ED et rassemblent ses 14 unités de recherche, constituent des éléments de cohérence et permettent d'équilibrer les potentiels en enseignants habilités à diriger des recherches et en nombre de thèses. Ils sont à la fois autonomes et complémentaires.

Six thèmes passerelles

Une nouvelle transversalité a été définie et certains projets sont en continuité avec les travaux détaillés dans le bilan. Voir détail dans l'annexe II.1.C

- Innovation, mutation, changement
- Règles, codes, codifications, rites
- Démarches et questions internationales, comparatistes ou comparatives
- Sujet(s) et société(s)
- Culture(s) et représentations
- Langues, corpus, informatique

Sept objectifs d'encadrement communs

- la *formation des doctorants* par ateliers et séminaires méthodologiques et scientifiques
- le *renforcement de la sélection*, du suivi de l'avancement des thèses, et de l'encadrement des doctorants (par exemple, pré-soutenances)
- *l'aide à la mobilité internationale*, en contexte plurilingue (en particulier accueil de doctorants étrangers de haut niveau)
- *l'insertion scientifique* dans les universités et les grands organismes de recherche
- la *politique d'attribution des allocations* et autres formes de financement
- le *développement des thèses à finalité professionnelle* avec ou sans convention CIFRE
- la *préparation de l'insertion professionnelle* des doctorants

Spécificité du pôle « Economies, sociétés, industries et cultures » (ESIC)

Ce pôle comporte six Unités de recherche : CEPN (UMR CNRS), IRIS (Unité mixte avec l'INSERM et EHESS), CREGEM (JE, EA demandée), EXPERICE (EA), LabSIC (EA), LDI (UMR CNRS).

Des choix spécifiques d'encadrement des doctorants

- la consolidation et l'élargissement thématique du réseau pluridisciplinaire Santé et société, basé à la MSH Paris Nord.
- l'insertion professionnelle : débouchés et attentes du monde économique
- le développement des thèses professionnalisantes (notamment thèses CIFRE)

Quatre principes fondamentaux

1. Pratique de la transdisciplinarité autour des thèmes suivants :

- Mondialisation : économies, la finance, régions, marchés, firmes, déplacements humains, opinions publiques, de l'éducation, l'accès au savoir, culture et arts
- Innovations et mutations sociales, technologiques, industrielles, médicales, culturelles et artistiques
- Industrialisation : médias, formation, culture, services, connaissance
- Régulation et institutions
- Technologisation et informatisation
- Construction et production des problèmes sanitaires et sociaux, et des politiques publiques et des actions privées élaborées pour y répondre
- Différences, discriminations et inégalités en fonction des appartenances sociales, des territoires, et du genre

2. Mise en œuvre de relations avec d'autres structures de recherche partenaires en sciences humaines et sociales de l'Université Paris 13 :

- une jonction prévue avec des écoles doctorales de Paris 8 dans le cadre d'une concertation inter-universitaire.
- des échanges ou des partenariats envisagés avec d'autres universités (le LDI, par exemple est déjà associé à Cergy et le CRESP à l'EHESS)

3. Consolidation de l'ouverture européenne et internationale :

- poursuite de la coopération et de la mise en réseau avec des centres de recherche étrangers.
- prise en compte de la dimension interculturelle des échanges et soutien à la recherche d'informations dans les langues nationales par la traduction automatique

4. Recherche d'une coopération avec les industries, les milieux professionnels et associatifs pour le financement des recherches et l'insertion professionnelle des doctorants.

Spécificité du Pôle « Sujets, Codes, Cultures, Espaces et Sociétés » (SuCCES)

Ce pôle comporte huit Equipes d'accueil (CENEL, UTRPP, LPS, CERAP, IRDA, CRESC, CRIDAF, CERAL)¹.

Une politique scientifique centrée sur la spécificité des champs disciplinaires

Les équipes réunies dans le pôle SuCCES se caractérisent par une attention commune portée aux spécificités culturelles, que celles-ci s'expriment par les individus (psychologie) ou de manière collective (droit, histoire), qu'elles constituent l'environnement de l'objet d'étude (droit), un aspect de celui-ci (sociologie, histoire) ou qu'elles en soient le cœur (littérature, langue).

Cette préoccupation commune est structurée autour de thèmes privilégiés, permettant à la fois l'avancée des connaissances disciplinaires et une pratique réelle de la transdisciplinarité (voir plus haut les exemples de projets sur les thèmes passerelles) :

- changement historique, culturel, social
- systèmes de représentations (images, figures, discours)

¹ Le CAD, qui faisait partie du pôle SuCCES dans le précédent contrat, s'intègre comme équipe au sein de l'UMR LDI, dans le pôle ESIC. Le CEDIN est désormais une équipe au sein de l'EA CERAP.

- codes, normes, mémoires
- dimensions interculturelles et internationales
- identités individuelles et collectives
- lieux et espaces

Des problématiques nouvelles ou récentes sont mobilisées par certaines unités, comme celle des *réseaux* (CRESC, CRIDAF), de l'*interculturalité* (UTRPP, CENEL, CRIDAF, IRIS) ou encore du *genre/gender* (IRDA, CENEL, IRIS, CRESC). Enfin, des axes transdisciplinaires sont suivis par certains membres de ces laboratoires au sein de la MSH Paris-Nord (axe "ville et santé", avec des membres du CRESC et de l'UTRPP).

Une politique d'exploitation de bases de données exceptionnelles

– Partenariats avec des institutions extérieures

Dans le cadre du futur PRES, le pôle SUCCES bénéficiera d'un partenariat dédié avec les *Archives Nationales* (sur le site de Pierrefitte), le *Ministère des Affaires Etrangères* (sur le site de La Courneuve) et la *fondation Condé* (Chantilly).

Par ailleurs, le transfert des fonds d'archives et de documents de la *Bibliothèque marxiste de Paris* à la BU de Paris 13 (site de Bobigny) ouvre des terrains et des corpus de recherche inédits et de grande ampleur pour des thèses originales et novatrices (30 000 ouvrages, 14 500 périodiques, 15 000 brochures).

– Transdisciplinarité et synergie inter-pôles

Pour l'exploitation scientifique de ces divers fonds, sont concernés à la fois les historiens, les géographes, les juristes, les politologues, les sociologues, les linguistes et les littéraires du pôle, ainsi que les jeunes chercheurs du pôle ESIC. On veillera en effet à ce que le traitement de ces fonds associe harmonieusement méthodes qualitatives et quantitatives.

La politique de transdisciplinarité sera mise en œuvre par la commission scientifique dans un souci d'articulation étroite entre aspects scientifiques et méthodologiques de l'activité de recherche (références scientifiques communes, méthodologies partagées).

Une politique internationale volontariste

Appuyé sur le service des relations internationales de l'université Paris 13 et les réseaux universitaires européens, le pôle SuCCES développera les thèses en co-tutelle et favorisera la venue d'enseignants-chercheurs étrangers pour participer à la formation des doctorants. Les partenariats avec les pays du Sud ont une place importante dans ces échanges (par exemple : Afrique noire, Caraïbes).

II.2.3 - organes structurants de l'Ecole doctorale

Les missions de l'Ecole

L'ED structure désormais son organisation autour de cinq missions principales

La formation

- *encadrement pédagogique* des doctorants par des procédures de suivi régulier (formulation d'objectifs, rapports d'étape)
- *formation scientifique et méthodologique* complémentaire par ateliers spécifiques et rencontres thématiques et inter-laboratoires
- *respect de la charte des thèses*, élaboration d'un guide de soutenance, soutien à la création d'une association des doctorants
- *prise en compte et soutien des HDR* demandées par les personnels internes et externes à Paris 13, français et étrangers
- *promotion de la formation par la recherche* auprès des acteurs socio-économiques

La recherche scientifique

- *soutien des actions des unités* dans les synergies des deux pôles (thématiques transversales, échanges scientifiques, dialogue entre disciplines)
- *appui à l'innovation scientifique* des doctorants pour l'avancée des connaissances
- *valorisation* nationale et internationale des productions intellectuelles des doctorants, reconnaissance de l'excellence par l'attribution de prix de thèses, soutien aux colloques de doctorants et jeunes chercheurs
- *sensibilisation à la recherche* dans l'ensemble des formations universitaires

L'insertion professionnelle

- *information régulière* des doctorants quant aux débouchés possibles de leur travail doctoral
- mise en place *d'instruments favorisant l'insertion des docteurs* dans un milieu professionnel (par exemple : monitorat d'entreprise)
- *actions de formation et de rencontre* susceptibles de favoriser l'emploi des docteurs (forums ponctuels, doctoriales annuelles)
- prise en compte et approfondissement des *dimensions qualifiantes de la thèse* pouvant ouvrir sur des débouchés professionnels

L'ouverture vers l'extérieur

- *dimension régionale* : soutien aux partenariats, relations et échanges avec les établissements proches (archives, institutions culturelles, entreprises, collectivités territoriales, etc.)
- *dimension nationale* : appui aux co-directions justifiées avec des établissements français partenaires, aux relations inter-unités et inter-ED, aux réseaux nationaux de doctorants
- *dimension internationale* : soutien aux co-tutelles, aux projets de stages à l'étranger, politique d'accueil de doctorants et chercheurs confirmés étrangers, relations avec des ED étrangères, réflexion sur des projets d'écoles doctorales bilatérales ou internationales

La communication

- mise en place *d'outils de communication* en direction des autres institutions universitaires et organismes de recherche français et étrangers (valorisation des publications des unités, création d'une revue électronique, amélioration du site internet, plaquettes de présentation)

- attention particulière à la communication *en direction de l'international* (visibilité sur l'internet, mise en réseau avec d'autres ED européennes et extra-européennes)
- *actions de communication ciblées* sur les secteurs économiques et culturels concernés pour l'emploi des docteurs

Les pôles thématiques et leurs commissions scientifiques

Les deux pôles thématiques (ESIC Economies, sociétés, industries et cultures ; SUCCES Sujets, codes, cultures, espaces et sociétés) élaborent des projets qui tendent à combiner de manière cohérente les orientations suivies par les unités de recherche et qui servent de support à la formation des doctorants. L'Ecole doctorale soutient et coordonne les dynamiques scientifiques des pôles.

Chaque pôle est doté d'une *commission scientifique* constituée d'enseignants-chercheurs ou chercheurs habilités à diriger des recherches et issus des laboratoires membres. Ces commissions :

- proposent au Conseil des priorités thématiques en vue des attributions d'allocations de recherche
- émettent des avis transmis au Conseil, sur la durée des thèses, le nombre maximum de doctorants par HDR les demandes d'inscription ou de réinscription par dérogation.
- peuvent être consultées par le directeur de l'Ecole sur les compositions de jurys, le choix d'experts, les autorisations de soutenances, les inscriptions ou jurys d'HDR, etc.

Le Conseil de l'École doctorale

Le Conseil de l'Ecole, où tous les laboratoires membres de l'Ecole sont représentés, détermine les objectifs et les moyens de la formation, du suivi et de l'encadrement des doctorants. Il établit des dispositifs favorisant l'accès des docteurs à la vie professionnelle. C'est un organe à vocation scientifique et pédagogique. Le directeur de l'Ecole, s'appuyant sur le Bureau de l'Ecole assure, l'exécution des décisions du Conseil. Il a la responsabilité du fonctionnement administratif de l'Ecole.

Composition du Conseil

Le Conseil comprend 26 membres :

- 11 directeurs de laboratoires de Paris 13 rattachés à l'ED, membres de droit, les directeurs non statutaires étant invités permanents
- le directeur de l'ED
- 1 représentant IATOS
- 5 doctorants élus par leurs pairs pour deux ans
- 4 personnalités scientifiques extérieures, françaises ou étrangères
- 4 personnalités du secteur industriel ou socio-économique

Réunions du Conseil

- Le Conseil se réunit au minimum trois fois par an sur convocation écrite du directeur de l'ED ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.
- La première convocation se fait à la diligence du président de l'Université.
- Pour ces réunions, la convocation, l'ordre du jour et les documents correspondants sont adressés au moins huit jours à l'avance aux membres du Conseil. Les réunions du Conseil sont présidées par le directeur de l'ED.

Adoption des décisions du Conseil

- Chacun des membres du Conseil ne dispose que d'une voix s'il siège au Conseil en tant que membre à plus d'un titre.
- Chaque membre peut être représenté par un autre membre du Conseil ou un enseignant-chercheur habilité de son laboratoire. Un membre du Conseil ne peut être porteur de plus de deux procurations.
- Le Conseil prend ses décisions à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative aux tours suivants avec un minimum de 7 voix. Pour chaque vote, le secrétaire de séance doit dénombrer les présents ou représentés ainsi que les suffrages exprimés et les abstentions.
- Le Conseil ne peut valablement se prononcer que si la moitié des membres en exercice est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, le Conseil est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de quinze jours. Il se réunit alors quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Attributions du Conseil

- Le Conseil a un rôle de proposition et d'orientation sur tout ce qui concerne la vie scientifique et pédagogique de l'École
- Il se prononce sur toute proposition soumise par les commissions scientifiques, supervise les dispositifs de suivi et d'insertion des doctorants, approuve le bilan annuel présenté par le directeur, se prononce sur l'organisation, le fonctionnement et les orientations de l'École et valide son budget.
- Il établit la politique d'attribution des allocations de recherche et autres financements en tenant compte des orientations scientifiques privilégiées par les laboratoires membres des pôles, de la taille et de la reconnaissance des laboratoires.

Le Bureau du Conseil de l'École doctorale

- Le Conseil de l'ED désigne un bureau qui assiste le directeur. Il comprend deux membres de chaque pôle désignés sur proposition des commissions scientifiques parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs habilités à diriger des recherches. La durée de leur mandat coïncide avec la durée du contrat d'établissement.
- Le Bureau se réunit au moins une fois tous les deux mois sur convocation du directeur de l'École ou sur demande de la moitié des membres du Conseil.
- Chacun des membres du Bureau peut se voir confier une responsabilité parmi celles qui découlent de l'orientation générale de l'École. Le bureau ou le conseil peuvent en outre proposer des chargés de mission pour épauler le bureau dans l'accomplissement, la responsabilité ou le suivi de certaines tâches.

Le Directeur de l'École doctorale

Désignation du Directeur : chaque pôle propose la candidature d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur HDR rattaché à un laboratoire de l'ED. Le Conseil retient à la majorité absolue des membres présents ou représentés l'une de ces candidatures qui est transmise aux instances délibératives de l'université (Conseil scientifique et Conseil d'administration) pour approbation. Le directeur est élu pour la durée d'accréditation de l'École. Deux directeurs-adjoints sont élus par le Conseil parmi les membres du bureau sur proposition du directeur de l'École. Le directeur de l'École ne peut siéger au bureau à la fois comme représentant d'un pôle thématique.

Attributions du directeur, assisté du bureau :

- met en œuvre la politique définie par le Conseil de l'École en exécutant ses décisions
- a en charge l'administration courante de l'ED avec l'aide des membres du Bureau
- établit la procédure d'attribution des allocations de recherche de l'ED
- représente l'École doctorale au niveau de l'université et auprès de toutes autres institutions
- instruit les propositions des commissions scientifiques, les demandes d'inscription en thèse ou en HDR et de soutenance de thèse ou d'HDR
- prépare le budget dont l'exécution donne lieu à un bilan annuel approuvé par le Conseil et présente chaque année le rapport d'activité de l'ED devant le Conseil pour approbation par ce dernier
- dirige le personnel affecté à l'École doctorale.
- convoque et préside les réunions du Bureau et du Conseil de l'École, en définit l'ordre du jour en concertation avec les différents membres des organes concernés.
- est membre invité de chacune des commissions scientifiques des pôles thématiques ou peut s'y faire représenter.

Annexe du projet

ANNEXE II.2.A : Les six thèmes passerelle d'Erasmus pour 2009-2012

Tableaux du projet

Tableau II.2.A : Liste des doctorants inscrits au 31/12/2007 et sujets de thèse

Tableau II.2.B : Liste des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR rattachés à l'ED

ANNEXE II.1.A : UTILISATION DES ALLOCATIONS DE RECHERCHE ALLOUEES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2006 - 2007

1/ Allocations attribuées en 2007

Les allocations ont été attribuées le 12 septembre 2007 à l'issue d'un vote unanime par un jury composé des directeurs d'unités de recherche appartenant à l'ED Erasme. Chaque candidature avait fait l'objet d'un dossier de présentation du projet de recherche doctorale signé du directeur d'unité de recherche. Tous les candidats ont été auditionnés ainsi que leurs directeurs de thèse. Les directeurs des unités de recherche concernées sont également intervenus pour situer les projets de thèse dans le cadre des thèmes de recherche des laboratoires.

Cette procédure, définie à l'occasion de la première année d'existence d'Erasme, a fonctionné d'une manière jugée très satisfaisante par les directeurs des unités de recherche.

Lors de la séance du 12 septembre 2007, le jury de l'Ecole Doctorale a retenu le classement suivant pour l'attribution des six allocations attribuées à l'Ecole Doctorale ERASME :

1 ^{ère} ex aequo	Audrey	COLIN	IRDA
1 ^{ère} ex aequo	Souhaïla	KADI	CEPN
1 ^{ère} ex aequo	Maéline	LE LAY	CENEL
1 ^{ère} ex aequo	Léa	PONTIER	LABSIC
5 ^{ème}	Nils	GRÜN WALD	LDI

Une sixième allocation a été ensuite attribuée par le Président de l'université à :

Khalil	NATTAHI	CEPN
---------------	----------------	-------------

2/ Historique des allocations

On constate une baisse spectaculaire des allocations attribuées aux unités de recherche des deux écoles Droit – Economie et Vivant et Sociétés qui ont fusionné en 2007 pour constituer Erasme. Le nombre des allocations a en effet diminué de plus de 50%, passant de 15 à 6, au cours des cinq dernières années universitaires, comme l'indique le tableau ci-après :

	Droit	Sciences économiques	Vivant et sociétés	Total
2002- 2003	4	3	8	15
2003- 2004	2	3	9	14
2004- 2005	3	2	6	11
2005- 2006	3	3	3	9
2006- 2007	1	2	3	6

Le nombre d'allocations attribuées à l'école Erasme est devenu dramatiquement insuffisant, ce qui est une source inévitable de tensions au sein d'une école doctorale qui comptait 16 unités de recherche en 2007.

ECOLE DOCTORALE

ANNEXE II.1.B : RAPPORT D'UTILISATION DES FINANCEMENTS ALLOUÉS

1/ Situation en 2007

Les dépenses réalisées en 2007, première année de fonctionnement de l'école doctorale Erasme, se répartissent de la façon suivante :

Postes	Dépenses en €	Dépenses en %
Missions	811.2	38
Remboursements jury		
Conférences invitées	287.4	14
Abonnements	367.44	17.5
Réinscription doctorants	324.57	15.5
Restauration	322.86	15
TOTAL	2 113.47	100

Les dépenses réalisées en 2007 représentent une faible part des crédits alloués (30 000 €), ce qui s'explique par le fait que 2007 correspond à l'année de démarrage de l'école doctorale, et qu'une grande partie des dépenses ont été prises en charge par les unités de recherche.

2/ Budget prévisionnel

Avec la montée en régime de l'école doctorale, et la mise en œuvre des projets présentés dans la partie II.2 de ce dossier, le budget de l'école doctorale devrait augmenter très sensiblement à partir de 2008.

Si l'on prend en compte la grille proposée par le conseil de l'école doctorale en 2007, la répartition indicative des crédits disponibles en 2008 sera la suivante :

Postes	Montant en €	Pourcentage
Enseignement y.c. doctorales	27 897	45%
Equipements	4 960	8%
Fourniture, reprographie, communication	4 960	8%
Frais de déplacements	9 300	15%
Frais de cotutelle	4 340	7%
Librairie	1 860	3%
Restauration	3 100	5%
Vacations	5 580	9%
Budget total	61 994*	100%

* Y compris les reports

Ce budget prévisionnel reflète les trois priorités de l'école doctorale :

- la formation des doctorants
- l'insertion professionnelle des docteurs
- la communication

ANNEXE II.1.C : DETAIL DES THEMES PASSERELLES ET DES REALISATIONS DES UNITES DE RECHERCHE

1. Les cinq thèmes passerelles

- **Innovation, mutation, changement** : travaux sur les phénomènes d'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux effets littéraires au CENEL, sur les nouvelles logiques financières et la modélisation des régimes de croissance au CEPN, sur les avant-garde artistiques et littéraires au CRIDAF, sur l'image et les nouvelles technologies à l'IRDA, sur l'innovation dans l'ingénierie linguistique au LDI, sur l'éducation thérapeutique des patients chroniques au LPS.
- **Règles, codes, codifications, rites** : Travaux en théorie du droit sur "l'office du juge" ou sur la notion d'outrage au CERAP, sur les rites sociaux dans la culture populaire au CRIDAF, sur le canon littéraire au CENEL, sur l'évolution des règles de droit avec l'IRDA à l'occasion de la célébration du bicentenaire du code du commerce en 2007.
- **Démarches et questions internationales, comparatistes ou comparatives** : Nouvelles dynamiques des migrations internationales au CEPN, interactions internationales entre les pays anglophones et francophones au CRIDAF, étude des sanctions fiscales, dans une démarche de droit comparé au CERAP, études sur l'influence du code du commerce français à l'étranger avec l'IRDA, travaux et coopérations d'EXPERICE sur l'interculturel franco-allemand, Etude comparative des effets des modes de vie suburbains France-Brésil (UTRPP).
- **Sujet(s) et société(s)** : pour les juristes, rapport entre sujet interne et société internationale, en droit privé aspects juridiques concernant la situation des personnes et l'évolution des phénomènes sociaux (IRDA), figure du dirigeant dans les mouvements politiques et sociaux, réseaux (CRESC, CRIDAF), littérature et engagement (CENEL), inégalités, identification genre (CRESP/IRIS).
- **Cultures et représentations** : place de la science dans la société (CRESP/IRIS), modes de pensée et développement linguistique (UTRPP), place des industries culturelles dans la société (LabSIC), enregistrement dictionnaire du lexique et expressions figées (LDI), question de l'identité territoriale (CERAL) .

2. Réalisations des unités de recherche

- **Colloques internationaux** : « Regards croisés sur le contrôle fiscal », Sfax, Tunisie (CERAP 2006), « Ecriture et Psychanalyse », Rio de Janeiro, Brésil (UTRPP 2006), « Mutations des industries culturelles » (2006, LabSic), « Quel code de commerce pour demain » (IRDA 2007), « Les figures de l'autre en soi » (UTRPP 2007), Congrès de la société européenne d'éducation thérapeutique (organisation LPS 2007), Transferts et interactions franco-britanniques (1640-1660) (CRIDAF 2008).
- **Contrats de recherche** : Children Crossing Borders, Financement Fondation Bernard van Leer (EXPERICE), accueil des migrants en France, Australie, Canada et Royaume-Uni, financement col. locales australiennes (CRIDAF), une convention CIFRE de l'IRDA, enregistrement des surmortalités en France, Angleterre, États-Unis (IRIS 2005-2007), contrats de l'INPES et de la Mutualité Sociale Agricole (LPS), « Santé, travail, immigration : le cas du Maghreb 19^e-20^e siècles » (CRESC 2006), « Plate-forme de production de ressources éditoriales » (2006, LabSic, programme pôle de compétitivité Cap Digital), Dynamics of Institutions and Markets in Europe DIME 2006-2007, Union Européenne (CEPN).
- **Publications collectives** : 4 numéros de la revue *Itinéraires* (revue du CENEL), Actes du colloque international *Nouvelles avancées du Management* (CREGEM 2005), Actes du Colloque international pluridisciplinaire *La ville sans bornes, La ville et ses bornes* (CRESC 2006), ouvrage collectif *Figures de la citoyenneté*, Paris, l'Harmattan (CERAP 2006).
- **Séminaires inter-universitaires nationaux ou internationaux** : séminaire international « Etude comparative de la protection de la vie privée », en coopération avec le *Centre in Intellectual Property and Technology* de l'université d'Edimbourg (IRDA 2006), séminaire inter-universitaire Paris 13-Paris 5 « Management de la santé : regards croisés » (CREGEM 2007), séminaire inter-universitaire Paris 13-Paris10 « Modernités antiques » (CENEL 2007), séminaire franco-brésilien « Le regard », (UTRPP 2006), séminaire international « Les travailleurs à bas

salaires en France » Paris 13, Paris 10, Paris 1 et National Institute of Economic and Social Research Londres (CEPN 2007).

ANNEXE II.2.A : LES SIX THEMES PASSERELLES D'ERASME POUR 2009-2012

Innovation, mutation, changement : innovation et économie numérique (CEPN, LabSIC, IRDA), nouvelles formes d'écriture électronique et numérisation des textes (CENEL, LabSIC, LDI), nouvelles pratiques et nouveaux discours sur le corps, la santé et le rapport à soi (UTRPP, IRIS, LPS, CENEL, CRESC).

Règles, codes, codifications, rites : travaux communs sur l'application des règles de gouvernance dans les entreprises (CEPN, IRDA), actions collectives, rituels locaux profanes et religieux (CERAL, CRESC), justice et criminalité, conflits familiaux (IRDA, CRESC), questions de la transparence, lisibilité et accessibilité des textes (CERAP, CENEL, LDI, IRDA).

Démarches et questions internationales, comparatistes ou comparatives : rôle des réseaux dans les transferts culturels internationaux, à partir des points de vue disciplinaires de chacune des équipes (CRIDAF, CRESC, LabSIC, EXPERICE, CERAP), questions liées aux migrations internationales (CEPN, IRIS).

Sujet(s) et société(s) : Thème de l'écriture du sujet sous des formes multiples (CENEL, EXPERICE, IRIS, UTRPP), étude des réseaux comme interface entre l'individuel et le collectif (CRESC, CRIDAF), question du rapport santé-société (CRESC, IRIS, LPS).

Culture(s) et représentations : Cultures d'enfance et représentations de l'enfant (projet EXPERICE, avec intérêt du CRIDAF, LPS et CERAP), modèles, représentations et types de rapport à la santé physique et psychique (IRIS, LPS, UTRPP), rapport espace-identité (identité territoriale au CERAL, géocritique au CENEL, espaces urbains et péri-urbains au CRESC).

Langues, corpus, informatique : langue générale et langues de spécialité (UTRPP, LDI, IRIS, CEPN, CREGEM, CERAP), corpus de référence (LDI, UTRPP, CENEL), traitement informatique (intérêt de plusieurs unités), catégorisation (UTRPP, LDI).